

Mérites du mois de Mouharram et du jour d'Achoura

Par Abou-Abdillâh El-wahrâni (✉ : dr.miloud@gmail.com)
Fait à Montréal le 05 Mouharram 1429 = 15/01/08.

Au nom d'Allah clément et miséricordieux

Paix, salut et bénédictions d'Allah sur notre prophète Mouhammed. Les louanges appartiennent à Allah qui a créé le temps et les saisons, les jours et les nuits, à qui il a attribué des qualités et des vertus pour que Ses serviteurs puissent en profiter et multiplier leurs bonnes actions et ainsi augmenter leurs motivation pour adorer leur Seigneur de la meilleure façon possible, et augmenter leurs avoir dans l'au-delà, se préparant ainsi pour le grand voyage avant son arrivée. Parmi les bénéfices de ces périodes d'adoration est de colmater les défauts, de corriger le comportement et de rattraper ce qui a été délaissé. Le bienheureux est donc celui qui met à profit ces périodes : mois, jours et heures pour se rapprocher d'avantage d'Allah exalté soit-Il. En priant qu'il soit touché par la grâce divine qui lui permettra de se protéger des flammes de l' Enfer. Le musulman doit donc connaître la valeur de sa vie et doit intensifier ses bonnes actions et l'adoration de son Seigneur jusqu'à la mort.

Allah exalté soit-Il dit : "et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude" (Al-Hijr[15],v99). le terme « certitude » désigne la mort selon les exégètes du Coran.

Mérite du jeûne durant le mois de Mouharram

D'après Abou-Hourayra (qu'Allah l'agrée), le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Le meilleur jeûne après celui durant Ramadân est le jeûne durant le mois d'Allah que vous appelez Mouharram, et la meilleure des prières après celles qui sont obligatoires est la prière de nuit. » [rapporté par Mouslim].

Mérite du jeûne d'achoura

Le jour d'Achoura est le dixième jour du mois de Mouharram. Il est méritoire de jeûner ce jour car selon Abou-Qatada, un homme questionna le prophète (paix et salut sur lui) à propos du jeûne du jour d'Achoura, il lui a répondu : « je souhaite qu'Allah efface avec ce jeûne les péchés de l'année qui le précède » [rapporté par Mouslim].

Raison pour laquelle le prophète (paix et salut sur lui) a jeûné le jour d'Achoura.

Il est établi dans les deux recueils authentiques (Boukhari et Mouslim), d'après Ibn-Abbâs (qu'Allah les agrée) : Lorsque le prophète (paix et salut sur lui) arriva à Médine, il trouva les juifs entraînés de jeûner ce jour. Il leur a alors demandé quel est ce jour que vous jeûnez. Ils répondirent : c'est un grand jour, car Allah a en ce jour sauvé Moussa (Moïse) et son peuple et a fait noyer Pharaon et son peuple. Moussa a alors jeûné ce jour en remerciement à Allah, c'est pourquoi nous le jeûnons aussi. Le prophète (paix et salut sur lui) a alors dit : Nous sommes plus dignes de nous réclamer de Moussa que vous. Il a alors jeûné ce jour et a ordonné de le jeûner.

Son jugement

Le jeûne du jour d'Achoura est un acte méritoire. Selon Mouâwiya (qu'Allah l'agrée), le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « ceci est le jour d'Achoura, Il n'est pas obligatoire de le jeûner. Mais je le jeûne, que celui qui veuille le jeûner le fasse et celui qui ne le veut pas ne le fasse pas ». [Boukhari et Mouslim]

Recommandation de jeûner le neuvième jour pour celui qui jeûne le dixième

D'après Ibn-Abbâs (qu'Allah les agrée) : Le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Si je suis encore vivant l'année prochaine, je jeûnerai aussi le neuvième jour » [rapporté par Mouslim].

Innovations qui se produisent au cours du mois de Mouharram

Il faut savoir que tout acte d'adoration d'Allah, qui ne consiste pas en l'imitation du prophète (paix et salut sur lui) est une action rejetée. Parmi les actes blâmables commis par certains ce jour là : se mettre du Kohl, teindre les cheveux ou la barbe, le bain spécifique à ce jour, préparer un repas spécifique pour ce jour, etc.. toutes ces actions se basent sur des hadiths faibles ou apocryphes.

Il y a aussi des innovations du genre : faire une invocation spécifique pour ce jour, ou ce que les innovateurs appellent la 'roqya' de Achoura.

La plus grave des innovations est de considérer ce mois précisément et surtout le dixième jour comme un jour de deuil et tristesse, où sont organisés des réunions de pleurs et d'automutilation comme le font les adeptes de la secte des chiites duodécimains.

Et Allah sait mieux.